

# Règlement 2024

## 1. Conditions d'acceptation

L'Ourcqeee'Run et les 10 K du Canal sont 2 épreuves de course sur route chronométrées, de 10 kilomètres, la première en relais par équipe de 3 (3x3,33km) et la seconde individuelle. Elles s'adressent en priorité aux entreprises, collectivités, et clubs sportifs d'Est Ensemble et du département de la Seine-Saint-Denis. L'inscription se fait dans la limite des places disponibles.

Tous les concurrents doivent justifier de leurs aptitudes physiques **en fournissant à l'inscription** :

- Soit un certificat médical (ou sa copie) de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date du 6 juin 2024.
- Soit une licence (ou sa copie) en cours de validité pour la saison 2023-2024 à la FSGT, FFA, FFTri... ou d'une discipline sportive dont la pratique nécessite la délivrance d'un certificat médical portant la mention : non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

La copie de la licence ou du certificat médical devra être téléchargée lors de l'engagement en ligne, envoyée par mail, ou présentée sur place au retrait des dossards.

## 2. Assurance

En acceptant le règlement, les concurrents certifient avoir souscrit une assurance garantissant leur responsabilité civile et acceptent les risques encourus par une telle pratique sportive.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte d'objets personnels, et ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des accidents et défaillances consécutifs au mauvais état de santé des participants.

## 3. Inscription

Les inscriptions se feront en ligne sur [www.fsgt93.fr](http://www.fsgt93.fr)

*Pour l'Ourcqeee'Run :*

Les inscriptions se font par **équipe obligatoirement mixte de 3 personnes\*** Chaque relayeur devra s'inscrire ; aucune équipe incomplète ne sera acceptée à l'inscription.

Une entreprise, une collectivité, un club, peut inscrire autant d'équipes que souhaité, dans la limite des places disponibles lors de l'évènement.

La date limite d'inscription est le 5 juin 2024, à 12h.

Les frais d'inscription sont de 5€ (cinq) par personne soit 15€ (quinze) par équipe.

\*les personnes en situation de handicap participent à l'Ourcqeee'Run. Si vous avez une personne en situation de handicap dans l'équipe, vous pourrez le mentionner lors de l'inscription.

### Pour les 10 K du Canal :

Les inscriptions se font individuellement.

La date limite d'inscription est le 5 juin 2024, à 12h.

Les frais d'inscription sont de 10€ (dix) par personne.

## 4. Retrait des dossards

Le retrait des dossards aura lieu **le 6 juin 2024 à partir de 16h00**, Place de l'école, dont l'accès se situe **157 rue de Paris à Bobigny**.

Le port du dossard est obligatoire. Il doit être porté lisiblement sur la poitrine durant toute la course et maintenu par 4 (quatre) épingles.

Accès conseillés :

En vélo : via le Canal de l'Ourcq.

En transports en commun :

- Métro Bobigny-Pablo Picasso – ligne 5 – (15 minutes à pied), prendre la sortie Hôtel de ville
- Bus 147 et descendre Rue de Paris N°155.

## 5. Déroulé des épreuves

Les participants sont sous l'autorité de l'encadrement. Ils doivent écouter et appliquer toutes les consignes qui leur sont données.

### Déroulé de la journée

- **16h – 18h** : retrait des dossards
- **18h – 18h45** : échauffement Ourcqeee'Run
- **18h45** : briefing d'avant course Ourcqeee'Run
- **19h** : départ de l'Ourcqeee'Run (départ du premier relais)
- **19h – 19h45** : échauffement 10K du Canal
- **19h45** : briefing d'avant course 10 K du Canal
- **20h** : départ des 10 K du Canal
- **20h30** : cérémonie protocolaire et remise des récompenses
- **20h45** : soirée festive et DJ set - restauration et boissons

## 6. Le parcours

Le parcours de l'Ourcqeee'Run et des 10 K du Canal est constitué de 3 boucles de 3.33 km pour une distance totale de 10 km.

La boucle se fera le long du canal de l'Ourcq, entre la passerelle Pierre Simon Girard à Bobigny et la passerelle de Bondy.

JEUDI 6 JUIN 2024

**Ourcq'eee Run**  
La course des entreprises  
d'Est Ensemble

**10 K DU CANAL**



BOUCLE DE 3.33 KM

3 X LA BOUCLE POUR LE 10 KM

Pour l'Ourcq'eee Run : chaque équipier devra parcourir une boucle. **L'ordre des relais est déterminé par le numéro de dossard.** Les participants devront veiller avant le départ à ce que le premier relayeur prenne bien le dossard comportant la mention « xx.1 », le second relayeur la mention « xx.2 » et le troisième la mention « xx.3 ». **Aucune permutation une fois le départ donné ne sera acceptée sous peine de disqualification.**

La course (d'une distance de 3,33 km) est ouverte à partir de la catégorie FSGT minime (années de naissance entre 2009 et 2010).

Une zone de relais sera matérialisée au niveau de l'arche de départ. Un bracelet scratch en néoprène contenant la puce de chronométrage sera fourni par l'organisation au moment du retrait des dossards. Le passage du témoin devra se faire dans cette zone de relais.

**ATTENTION** : Les coureurs devront positionner ("scratcher") leur bracelet au niveau de la cheville avant de démarrer leur relais, et veiller à le conserver à la cheville pendant toute la distance. Il n'est pas autorisé de garder le bracelet à la main, ou accroché au poignet.

Pour les 10 K du Canal : la course (d'une distance de 10 km) est ouverte à partir de la catégorie FSGT cadet / cadette (années de naissance entre 2007 et 2008).

**ATTENTION** : Les circulations cycliste et piétonne ne sont pas neutralisées sur le parcours. Les coureurs devront se positionner principalement le long du canal, côté droit, où un marquage au sol sera mis en place. Des signaleurs bénévoles seront chargés d'assurer la gestion des flux entre le public et les coureurs, et assurer une présence préventive aux principaux points de vigilance tout au long du parcours. Ils seront amenés à donner des consignes en fonction des situations.

## 7. Règles de conduite

Pour tout participant, le fait de s'inscrire à l'Ourcqe'Run et/ou aux 10 K du Canal implique de connaître le règlement, d'en accepter sans réserve tous les termes, et de s'engager à les respecter.

L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas de non-respect de celui-ci. Les participants sont tenus de respecter toutes les consignes données par les organisateurs.

Les participants doivent se comporter correctement en toutes circonstances, y compris en dehors des épreuves. L'Ourcqe'Run et les 10 K du Canal sont des événements respectueux de l'environnement, qui respectent la charte des événements écoresponsables. Les participants doivent veiller à ne pas laisser de débris après leur passage.

Tout abandon disqualifie l'équipe.

## 8. Classements

### Pour l'Ourcqe'Run :

Les 3 (trois) premières équipes mixtes seront récompensées par 1 trophée par équipe, et une médaille par coureur, ainsi que des lots offerts par les partenaires de l'Ourcqe'Run.

L'entreprise qui aura inscrit le plus d'équipes remportera le **challenge inter-entreprises**.

Le club qui aura inscrit le plus d'équipes remportera le **challenge club**.

### Pour les 10 K du Canal :

Classement scratch femmes et hommes, qui récompensera les 3 premières femmes, et les 3 premiers hommes, toutes catégories confondues.

Classement par catégories : les premiers et premières des catégories suivantes : cadet/cadette (entre 2007 et 2008), junior/juniore (entre 2005 et 2006), senior/seniore 1 (entre 1995 et 2004), senior.seniore 2 (entre 1985 et 1994), vétéran/vétérane (1984 et avant).

Un prix spécial récompensera le participant le plus jeune, et le participant le plus âgé.

Un prix spécial récompensera le club le plus représenté (avec le nombre de coureurs le plus important sur la distance des 10 K du Canal).

## 9. Matériel

Le matériel de course à pied classique est nécessaire pour l'épreuve. L'organisation fournit le dossard et les épingles pour chaque participant. Il est conseillé de prévoir une tenue complète de rechange pour l'après course et la soirée. Une consigne et des vestiaires seront mis à disposition. Il n'y aura pas de douches sur place.

## 10. Droit à l'image

Les participants autorisent expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de l'Ourcqeee'Run et les 10 K du Canal, sur tous les supports y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés à cette manifestation.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans dans le monde entier.

## 11. Protection des données personnelles

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'enregistrement des participants à l'Ourcqeee'Run et aux 10 K du Canal. Les destinataires des données sont la société Oxybol et la FSGT 93.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

## 12. Force majeure

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

## 13. Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation sur requête de l'autorité administrative, en cas de force majeure. Les participants ne seront pas remboursés de leurs frais d'engagement et ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.